

Nouveautés 2025

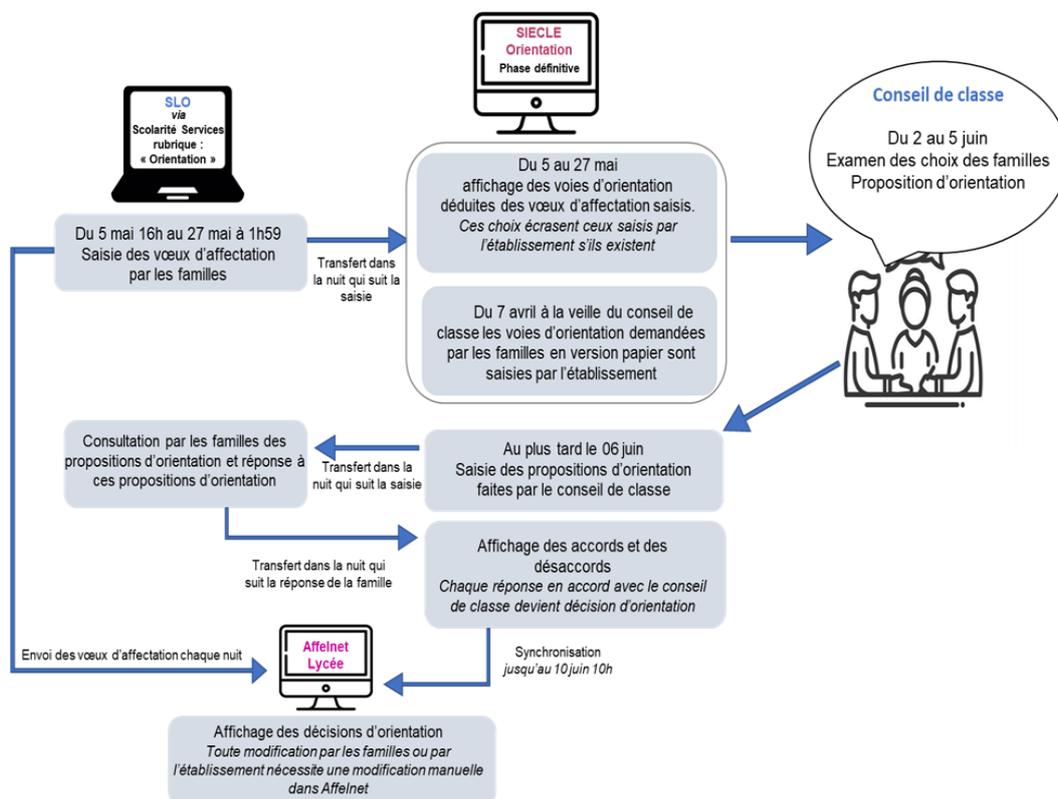
Pour simplifier les démarches des familles, les services en ligne « orientation » et affectation fusionnent.

À la phase définitive, dans le service en ligne « orientation » les représentants légaux indiquent leurs vœux d'affectation dans les formations et établissements souhaités.

De ces vœux sont déduits les voies d'orientation souhaitées.

Il y a donc une seule saisie dans un seul service.

Service en ligne « Orientation » / Service en ligne « Affectation »



Avis du chef d'établissement d'origine

A titre expérimental, suppression de la règle d'un seul avis très favorable sur l'ensemble des vœux.

Il demeure important de délivrer cet avis en toute objectivité en fonction des critères ci-dessous :

- la motivation de l'élève,
- son implication dans les actions mises en œuvre par l'établissement,
- ses démarches personnelles dans la construction de son parcours,
- la participation à des stages (en entreprise ou en établissement) ou visites, d'établissement (avis du lycée d'accueil),
- la cohérence de son projet,
- la réalité des possibilités d'hébergement ou de transport près du lieu d'affectation souhaité.

<p>LSU et Affelnet</p>	<p>Le champ disciplinaire <i>Histoire-Géographie-Enseignement moral & civique</i> est scindé en 2 disciplines (sauf pour les 3^e de l'enseignement agricole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hist/Géo : code matière attendu de LSU : 043700 • EMC : code matière attendu de LSU : 043800 <p>Si l'ancien code matière reste utilisé les évaluations ne sont pas transmises à Affelnet et devront être saisies manuellement.</p>
<p>Ouverture d'un nouveau lycée privé</p>	<p>Ouverture d'un nouveau lycée Privé à Bras Panon avec des classes de 2^{de} GT :</p> <p style="text-align: center;">LYCÉE PRIVÉ SAINT JEAN PAUL II</p>
<p>Liste supplémentaire au tour principal Affelnet Lycée</p>	<p>Au vu du temps limité pour gérer les inscriptions avant le tour suivant n°1, Il n'y a plus de listes supplémentaires en 1^{re} année de CAP et en 2^{de} PRO à l'issue du tour principal Affelnet Lycée 2025.</p>
<p>Délai raccourci pour les inscriptions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les élèves affectés au tour principal doivent obligatoirement s'inscrire au plus tard le jeudi 03 juillet 2025. ➤ Si l'inscription n'a pas eu lieu à cette date, l'affectation obtenue n'est plus valable, ce qui libère une place pour le tour suivant n°1.
<p>Calcul des places vacantes pour le tour suivant n°1</p>	<p>Les places vacantes sont calculées en fonction des inscriptions réalisées dans les délais impartis.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Places vacantes = capacité d'accueil – nombre d'inscrits au jeudi 03 juillet 2025.